SYNTHESE CHAPITRE 4 LE CONTRAT DE TRAVAIL

1 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

CONTRAT DE TRAVAIL = UNE PRESTATION DE TRAVAIL + REMUNERATION + LIEN DE SUBORDINATION

POUVOIR DE L’EMPLOYEUR

* Pouvoir de direction (gérer l’organisation de l’entreprise
* Pouvoir règlementaire : Edicter les règles de l’entreprise
* Pouvoir disciplinaire : Contrôler et sanctionner les fautes des salariés

Le règlement intérieur fixe les règles de l’entreprise. Il est affiché dans l’entreprise et à la disposition des représentants du personnel et de l’inspecteur du travail

2. LE CONTRAT DE TRAVAIL DEFINIT LES MODALITES DE TRAVAIL

* Emploi : fonction et tâches confiées
* Durée du travail (35 heures hebdomadaires en principe, au moins 24 heures)
* Rémunération (au moins le SMIC)
* Lieu de travail

Le contrat de travail doit respecter le cadre prévu par le droit du travail. Certaines clauses spécifiques peuvent adapter le contrat en fonction des besoins de l’entreprise (ex clauses de non concurrence)

3. LES CONTRATS A LA DISPOSITION DE L’EMPLOYEUR

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| La norme (mais de moins en moins de contrats sont signés en CDI) | Contrats précaires | |
| CDI contrat à durée indéterminée | CDD (contrat à durée déterminée) | CTT (contrat de travail temporaire) |
| Motif de rupture :  -licenciement  - départ à la retraite  - démission | Contrat prévu dans des cas précis (remplacement d’un salarié absent, surcharge temporaire d’activité)  Durée maximale : 18 mois  Contrat qui peut être reconduit une seule fois | Contrat entre une entreprise d’intérim et un intérimaire |